

Centre de recherche  
pour l'étude  
et l'observation  
des conditions  
de vie

Sou1999-1244

142, rue du Chevaleret

75013 PARIS

Tél. 01 40 77 85 04

Fax 01 40 77 85 09

**CREDOC – DIRECTION  
IMPORTANT**

Ce rapport est actuellement soumis à embargo ou à diffusion restreinte par le commanditaire de l'étude dont il traite. Il vous est adressé au titre de vos responsabilités à l'égard du centre.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS LE  
DIFFUSER**

**CRÉDOC**

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

**Crédoc - Atlas des villes  
sensibles à la précarité et aux  
difficultés d'insertion en**

R8 0412



0000098315/ ex 01

CRÉDOC Bibliothèque

Alexandrie™

lux

alexandrie™

X



142 rue du Chevaleret 75012 Paris

**Atlas des villes sensibles à  
la précarité et aux difficultés d'insertion  
en Seine-et-Marne**

Bruno MARESCA, Guy POQUET

*Département Evaluation des politiques publiques*

Juin 1999

## Sommaire

Introduction ..... p. 3

### Première partie

**Sensibilité des communes aux risques de précarité et d'exclusion** ..... p. 6

1. Aspects méthodologiques : l'approche par les indicateurs ..... p. 7

2. L'évolution 1995-1999 des indicateurs de précarité et d'exclusion ..... p. 8

2.1. L'évolution démographique des villes de plus de 10 000 habitants ..... p. 8

2.2. La part des jeunes et des étrangers ..... p. 9

2.3. La part des familles monoparentales ..... p. 9

2.4. La part des familles nombreuses ..... p.10

2.5. La part des allocataires du RMI et des demandeurs d'emploi ..... p.10

2.6. Le poids des logements sociaux ..... p.11

2.7. La part des foyers à bas revenus ..... p.12

2.8. Les ressources des communes ..... p.12

3. Synthèse des données et indice synthétique de sensibilité ..... p.14

4. Les tableaux d'indicateurs ..... p.17

4.1. Evolution de la démographie des villes de Seine-et-Marne ..... p.17

4.2. Poids des populations sensibles à la précarité ..... p.19

4.3. Poids des logements sociaux ..... p.26

4.4. Niveau de revenu des ménages et ressources des communes ..... p.28

### Seconde partie

#### Identification des communes fragilisées ou vulnérables

1. Une typologie des communes ..... p.34

1.1. Les villes les plus exposées ..... p.34

1.2. Les villes sensibles ..... p.36

1.3. Les communes des villes nouvelles ..... p.36

1.4. Les communes sans problème d'insertion ..... p.37

1.5. Les communes sociologiquement favorisées ..... p.37

2. Conclusion ..... p.38

2.1. Les villes qui ont déjà bénéficié des programmes de la politique de la ville ..... p.38

2.2. Les villes qui méritent attention ..... p.39

## Introduction

La Seine-et-Marne est un département de l'Île-de-France dont les surfaces agricoles occupent 60% du territoire. Elle est donc encore principalement marquée par l'activité agricole et ne constitue pas a priori un espace privilégié de la politique de la ville. Les sites prioritaires pris en compte par cette politique sont peu nombreux en Seine-et-Marne : neuf communes seulement comportent un ou des quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS), parmi lesquelles cinq ont bénéficié d'un contrat de ville entre 1994 et 1999.

Cependant la Seine-et-Marne est en pleine mutation urbaine. La progression du front de l'agglomération parisienne a entraîné un fort développement urbain sur la frange ouest du département, notamment avec l'implantation des villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Melun-Sénart : entre 1982 et 1990, la population s'est accrue annuellement de 20 000 habitants supplémentaires. Ainsi, malgré un territoire à dominante rurale, le département de la Seine-et-Marne est de plus en plus déterminé par une problématique de développement urbain.

Sur les territoires de la politique de la ville, qui regroupent moins de 9 % de la population de Seine-et-Marne, l'Etat et les Communes concernées ont pu conduire des actions concertées et coordonnées en vue de lutter contre les phénomènes d'exclusion urbaine.

Cependant, les communes dont la population est confrontée aux phénomènes de précarité et d'exclusion débordent largement le strict périmètre de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Il a donc paru utile, à partir de l'analyse du tissu urbain de Seine-et-Marne d'identifier les communes présentant des niveaux de précarisation et d'exclusion des populations, tels qu'on peut les considérer comme socialement "fragilisées".

L'objectif de cet Atlas est d'apprécier le poids relatif de ces phénomènes dans les 45 communes de plus de 5000 habitants que compte le département, afin de repérer celles dont la population est le plus exposée à la précarité et à l'exclusion. L'ensemble de ces communes (cf. tableau de la page suivante) regroupe, selon les données du recensement de 1990, 651 508 habitants, soit les 2/3 de la population du Département (63,78%).

**Liste des 45 communes de plus de 5 000 habitants de la Seine-et-Marne  
(selon RGP 1990) prises en compte dans l'Atlas**

COMMUNES	COMMUNES
<b>MEAUX</b>	<i>PROVINS</i>
<i>CHELLES</i>	BRIE COMTE ROBERT
<b>MELUN</b>	VAIRES SUR MARNE
PONTAULT COMBAULT	SAINTE FARGEAU PONTIERRY
CHAMPS SUR MARNE	CLAYE SOUILLY
<b>DAMMARIE LES LYS</b>	THORIGNY SUR MARNE
<b>LE MEE SUR SEINE</b>	LA FERTE SOUS JOUARRE
COMBS LA VILLE	VAUX LE PENIL
OZOIR LA FERRIERE	CESSON
VILLEPARISIS	LESIGNY
LAGNY SUR MARNE	VERT SAINT DENIS
ROISSY	GRETZ ARMAINVILLIERS
TORCY	NANGIS
<b>MONTEREAU FAULT YONNE</b>	<i>EMERAINVILLE</i>
SAVIGNY LE TEMPLE	DAMMARTIN EN GOELE
NOISIEL	CHAMPAGNE SUR SEINE
FONTAINEBLEAU	OTHIS
MITRY MORY	TOURNAN EN BRIE
AVON	COURTRY
COULOMMIERS	NANDY
LOGNES	SAINTE PIERRE LES NEMOURS
MOISSY CRAMAYEL	LIEUSAINTE
<i>NEMOURS</i>	

*Les communes en gras sont les communes dont un ou plusieurs quartiers sont en contrat de ville et en zone urbaine sensible.*

*Les communes en italique sont les communes possédant un quartier classé en zone urbaine sensible.*

Pour situer les villes appartenant à la géographie prioritaire dans l'ensemble des contextes de fragilité sociale de Seine-et-Marne, deux approches ont été adoptées :

- la première a consisté à recueillir les données statistiques disponibles sur un certain nombre d'indicateurs rendant compte des phénomènes de précarisation et d'exclusion ;
- la seconde a consisté, à partir d'une analyse multicritères en composantes principales et du calcul d'indices de sensibilité, à dresser une typologie des 45 communes observées au regard des mêmes phénomènes.

Un premier "état des lieux" dressé en 1995 avait permis d'identifier les communes fragilisées et de les organiser dans une typologie déclinant des villes prioritaires au regard de la politique de la ville, des villes nouvelles à forte croissance démographique, des villes anciennes plus ou moins favorisées. Quatre ans après, à la fin de la première génération des contrats de ville, une relecture de cet atlas à la lumière des données disponibles les plus récentes, permet d'appréhender l'évolution de ces communes. Cette analyse apporte une contribution à l'évaluation de l'action menée de 1994 à 1998 au titre de la politique de la ville.

Première partie

# **Sensibilité des communes aux risques de précarité et d'exclusion**

## 1. Aspects méthodologiques : l'approche par les indicateurs

Identifier les communes du département de Seine-et-Marne que l'on peut qualifier de fragilisées, passe d'abord par la constitution d'indicateurs révélant des manifestations de précarité et d'exclusion parmi la population.

Cet Atlas restant avant tout un outil de cadrage et de suivi, le nombre d'indicateurs retenus a été volontairement limité pour les rendre facilement accessibles et actualisables.

Le recueil des données a privilégié trois domaines d'observation, chacun rendant compte pour partie des phénomènes de précarisation et d'exclusion :

- le poids des populations sensibles à la précarité, aux difficultés d'insertion et d'intégration ;
- le poids des logements sociaux, perçu comme indicateur structurel ;
- le niveau de revenu des ménages et les ressources des communes.

L'information a été collectée sous forme de données chiffrées. Onze indicateurs ont été retenus :

- Poids des populations sensibles à la précarité, aux difficultés d'insertion et d'intégration
  1. Part des jeunes dans la population de la commune
  2. Part des étrangers
  3. Part des familles monoparentales
  4. Part des familles nombreuses
  5. Part des allocataires du RMI
  6. Part des demandeurs d'emploi
- Indicateur structurel
  7. Poids des logements sociaux
- Niveau de ressources des ménages et richesse de la commune.
  8. Part des ménages à bas revenus
  9. Dotation globale de fonctionnement
  10. Potentiel fiscal par habitant
  11. Revenu imposable par habitant

Chacun de ces indicateurs fait l'objet d'un tableau (cf. pages 18 à 32). A l'exception des deux premiers (part des jeunes de moins de 19 ans et part des étrangers) dont les données, issues du Recensement général de la population de 1990, n'ont pu être actualisées, ces tableaux rapprochent les données de l'Atlas 1995 et celles collectées en 1999 (chiffres 1998 ou 1997 selon les indicateurs). Ils permettent de suivre, pour chaque commune, l'évolution sur la période 1995-1998.

## 2. L'évolution 1995-1999 des indicateurs de précarité et d'exclusion

L'évolution générale constatée au cours de la période 1995-1999 peut être précisée par la lecture de chacun des indicateurs retenus.

### 2.1. L'évolution démographique des villes de Seine-et-Marne

Les résultats provisoires par commune du recensement général de la population de 1998-99, fournissent les premières estimations, établies par l'INSEE, des évolutions de population entre 1990 et 1999 (cf. tableau page 18).

**Parmi les villes qui ont des quartiers en contrat de ville, trois ont connu une croissance démographique modérée – Meaux, Melun et Le Mée sur Seine – mais deux ont perdu des habitants, Montereau et Dammarie-les-Lys.** D'autres villes du département ont vu leur population diminuer : Noisiel dans la même proportion que Montereau, Lésigny et Cesson comme Dammarie-les-Lys. Ces villes sont surtout victimes de bilans migratoires négatifs.

En revanche, la plupart des communes des villes nouvelles et des cités voisines comme Pontault-Combault et Brie-Comte-Robert ont une croissance démographique importante que l'on peut imputer, au vu des prévisions de l'INSEE <sup>1</sup>, à l'effet conjugué d'un solde naturel élevé (du fait de la jeunesse de la population) et d'un bilan de migrations positif (particulièrement pour Pontault-Combault et Brie-Comte-Robert). Dans les prévisions établies par l'INSEE, **Lognes fait figure d'exception : le solde migratoire devenu négatif dans la période 1990-1997 est révélateur d'une situation qui se dégrade.**

---

<sup>1</sup> Il s'agit des prévisions établies par l'INSEE en 1997, que l'on pourra réactualiser en janvier 2000 au vu des résultats définitifs du dernier recensement.

## 2.2. La part des jeunes de moins de 19 ans et celle des étrangers

Les deux indicateurs concernant la part des populations jeunes et le poids des populations d'origine étrangère reposent sur les données du recensement de 1990. Ce sont donc les mêmes que celles de l'atlas de 1995. Ils ne pourront être réactualisés qu'une fois connu les résultats du recensement général de la population de 1998-99.

Les villes en contrat de ville n'apparaissent pas nécessairement comme des communes ayant une population jeune supérieure à la moyenne, dans la mesure où la jeunesse des quartiers d'habitat social est souvent contrebalancée par des centres-villes et des quartiers résidentiels plutôt vieillissants. C'est particulièrement le cas à Melun (cf. tableau page 20).

**La jeunesse de la population est surtout caractéristique des communes situées en villes nouvelles** (Marne-la-Vallée et Melun-Sénart). Parmi les sites en contrat de ville, seul Le Mée-sur-Seine dont l'urbanisation est liée au développement de Melun-Sénart présente une proportion des jeunes de moins de 20 ans nettement supérieure à la moyenne.

La part des étrangers dans la population des communes rend compte du poids d'une population particulièrement exposée à la précarité et aux difficultés d'intégration. Les écarts entre les extrêmes sont particulièrement importants, allant de 2% pour Cesson à 22% pour Lognes et Montereau-Fault-Yonne (cf. tableau page 21). **Pour la plupart des communes ayant des quartiers en contrat de ville ou classés Zone Urbaine Sensible, la part de la population étrangère est supérieur à 12%**. Seuls le Mée sur Seine et Chelles se situent en dessous de la moyenne pour cet indicateur.

## 2.3. La part des familles monoparentales

On constate entre 1995 et 1999 une augmentation de la part des familles monoparentales parmi les allocataires de la CAF (cf. tableau page 22) : la tendance à l'accroissement du nombre de ces familles est un phénomène général qui affecte toutes les communes. En 1995, l'écart entre la commune la moins concernée (Cesson) et la plus exposée (Nemours) allait de 8% à 15% ; en 1999, cet écart va de 9% à Cesson à 18% à Meaux.

Si toutes les communes de la géographie prioritaire présentent une sensibilité plus marquée à cet indicateur, on note des différences sensibles dans le taux d'accroissement du poids des familles

monoparentales : **c'est dans les communes qui présentaient déjà en 1995 le taux le plus élevé que la croissance de la part des familles monoparentales a été la plus forte.**

La moyenne communale masque en général des disparités très accusées entre quartiers en difficulté et reste de la ville. **La concentration de ces familles dans l'habitat social est un phénomène important dans la période actuelle. Meaux, Le Mée-sur-Seine et Coulommiers se révèlent être les plus concernés par ce phénomène.**

Des communes comme Torcy, Champagne-sur-Seine, Nandy, Savigny-le-Temple ont connu une forte progression de cet indicateur.

En revanche, Chelles, Dammarie-les-Lys, Montereau, Emerainville, comptent moins de familles monoparentales que la moyenne.

#### **2.4. La part des familles nombreuses**

La part des familles nombreuses (c'est-à-dire des familles de 5 personnes et plus) ne révèle pas les mêmes tendances que celle des familles monoparentales (cf. tableau page 23). Cet indicateur paraît moins directement associé à des situations de populations défavorisées. Il caractérise plutôt les communes des villes nouvelles dont la structure d'habitat est plus favorable à l'accueil de ces ménages. La plupart ont vu la part des familles nombreuses gagner en importance sur leurs territoires.

Si entre 1995 et 1999, on note un accroissement de la proportion des familles nombreuses, **les villes concernées par les contrats de ville connaissent plutôt une diminution de cette fraction de leur population** : c'est le cas de Montereau, de Meaux, de Dammarie-les-Lys, de Melun. Seule le Mée-sur-Seine fait exception, ce qui la rapproche de la dynamique des villes nouvelles.

#### **2.5. La part des allocataires du RMI et des demandeurs d'emploi**

Non seulement Meaux vient largement en tête pour cet indicateur directement associé aux situations de précarité, mais **quatre des cinq communes en contrat de ville, ainsi que Chelles, présentent les taux de RMistes les plus élevés** (cf. tableau page 24). A l'exception d'Emerainville, toutes les communes relevant de la géographie prioritaire établie en 1994 et en 1996 se rangent parmi les

communes les plus touchées par la précarité économique. Dans cet ensemble, se rangent également Torcy, Villeparisis et Noisiel.

Les données de 1995 et 1999 ne sont pas directement comparables dans la mesure où les chiffres 1995 ont été délivrés par la cellule RMI de la Préfecture alors que les chiffres 1999 se limitent à ceux de la CAF. Ces derniers ne prennent en compte l'intégralité des RMIstes.

Le tableau présentant la part des demandeurs d'emploi (cf. page 25) ne peut être comparé à celui de l'Atlas 1995. En effet, les pourcentages du chômage en 1995 étaient exprimés en référence à la population active, alors que ceux de 1999 sont rapportés à la population totale de la commune : il s'agit d'une proportion de chômeurs dans la population et non d'un taux de chômage. La comparaison ne sera possible qu'au vu des résultats du recensement 1998-99.

On peut noter que la part des demandeurs d'emplois apparaît bien corrélée à celle des allocataires du RMI, ce qui fait du chômage un indicateur très représentatif de l'échelle des difficultés économiques au niveau communal. A l'exception de Chelles et d'Emerainville, **les communes concernées par la politique de la ville présentent les indicateurs de demandeurs d'emploi les moins bons. Torcy est la plus défavorisée, suivie de Montereau, Provins et Meaux.**

## 2.6. Le poids des logements sociaux

Le poids des logements sociaux caractérise particulièrement les communes en contrat de ville. **Montereau, Meaux et Dammarie-les-Lys sont les plus marquées, plus de la moitié de leur parc de logements relevant de l'habitat social** (cf. tableau page 27). Le Mée-sur-Seine et Melun présentent une concentration moindre.

L'écart entre la commune possédant le moins de logements sociaux et celle en possédant le plus est resté sensiblement le même entre 1995 et 1999. Cesson, avec un parc HLM se limitant à 1,4% de ses résidences principales, et Montereau, avec un parc HLM représentant 64% des logements, se placent aux extrêmes de la distribution en 1995 comme en 1999. Globalement, le poids de l'habitat social dans les communes urbaines a légèrement augmenté (il est de 30% en 1999).

Si le poids des logements sociaux dans les communes en contrat de ville est resté à peu près stable, il a gagné en importance pour un certain nombre de communes où il représente aujourd'hui 50% des résidences principales : c'est le cas de **Torcy, Moissy Cramayel, Champagne-sur-Seine, Savigny-le-Temple, Lieusaint. Une telle évolution peut être regardée comme le germe de difficultés futures.**

## 2.7. La part des foyers à bas revenus

Pour cet indicateur qui traduit l'importance des situations de précarité économique (il s'agit nombre de familles dont le quotient familial ne dépasse pas 300 francs) les évolutions ont été peu marquées entre 1995 et 1998 (cf. tableau page 29). Si la moyenne globale de cet indice est quasi inchangée, **la part des familles à bas revenus s'est accrue dans les cinq communes en contrat de ville.** Comme en 1995, Montereau reste en 1999 la commune la plus concernée, avec plus du tiers de familles à bas revenus. On remarque également que **les trois communes en contrat de ville de l'agglomération melunaise ont vu leur situation se dégrader nettement sur ce critère.** Globalement toutes les communes concernées par la politique de la ville se sont regroupées du côté des indices les plus élevées à l'exception, là encore, de Chelles et de Emerainville.

Parmi les communes dont la part des familles à bas revenus est nettement supérieur à la moyenne, on trouve également Coulommiers, La Ferté-sous-Jouarre, Nangis, Lognes, Champagne-sur-Seine, Noisiel.

## 2.8. Les ressources des communes

La dotation globale de fonctionnement que reçoivent les communes montre que les villes de la géographie prioritaire bénéficient des montants de DGF par habitant les plus élevés, à l'exception de Chelles, Emerainville et Nemours (cf. tableau page 30). **En plus des sites en contrat de ville, certaines communes des villes nouvelles se situent également aux niveaux les plus élevés de cet indicateur :** Lognes qui vient en premier, Noisiel, Torcy (SAN de Marne la Vallée) , Moissy-Cramayel, Savigny-le-Temple (SAN de Melun-Sénart).

La dotation globale de fonctionnement est une subvention forfaitaire accordée par l'Etat pour contribuer au financement des services municipaux. En complément de la dotation de base fonction du nombre

d'habitants, elle intègre une dotation de péréquation tenant compte des inégalités de richesse des communes et une dotation de compensation calculée en partie en fonction du nombre d'enfants scolarisés et de la proportion de logements sociaux.

Le potentiel fiscal est un indicateur du niveau de richesse des communes (cf. tableau page 31). C'est une estimation des ressources cumulant les quatre contributions directes (taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). Il n'a pas de rapport direct avec le caractère plus ou moins favorisé ou défavorisé de la population. Ainsi Montereau comme Emerainville se rangent du côté des communes les plus riches (relativement à leur nombre d'habitants). A l'opposé, le Mée-sur-Seine est l'une des moins riches.

En revanche, le revenu imposable par habitant hiérarchise plus précisément le niveau de richesse moyen des ménages (Cf. tableau page 32). **Montereau apparaît comme la ville de Seine-et-Marne présentant la moyenne des revenus la plus basse.** Viennent ensuite les communes des villes nouvelles déjà pointées par le critère de la DGF : Moissy-Cramayel, Lieusaint, Savigny-le-Temple (SAN de Melun-Sénart), Lognes, Noisiel, Torcy, Nandy (SAN de Marne la Vallée). A cet ensemble s'intègre Champagne-sur-Seine.

**En revanche, les villes de Melun, du Mée-sur-Seine sont proches de la moyenne et Chelles nettement au-dessus de celle-ci.**

Soulignons néanmoins, pour relativiser ces conclusions, que les indicateurs utilisés minimise les disparités internes aux communes : dans une ville comme Melun, les écarts de revenus sont vraisemblablement très accusés entre les quartiers nord qui rassemblent la moitié de la population et les quartiers du centre et du sud de la ville.

### 3. L'indice synthétique du niveau de vulnérabilité des villes à la précarité sociale et économique

L'information livrée par chacun des indicateurs commentés dans ce qui précède peut être présentée sous forme d'indices. La somme de ces données aboutit à un indice synthétique qui permet de mesurer le degré de vulnérabilité des communes aux problèmes de la précarité et de l'exclusion.

La valeur de l'indice synthétique est la somme des indices obtenus pour chaque indicateur. Exemple de calcul de l'indice "Part des jeunes dans la population de la commune" : la valeur 100 est attribuée à la commune dont le pourcentage de jeunes de moins de 19 ans est le plus élevé, c'est-à-dire Lieusaint (47,36%). Les valeurs des autres communes sont exprimées par rapport à cette base 100. Ainsi la deuxième commune présentant la plus forte proportion de moins de 19 ans est Nandy (44,23%). Ces 44,23% représentent 93,39% du pourcentage obtenu par Lieusaint. La valeur de l'indice "population de moins de 19 ans" pour Nandy est donc de 93,39. En additionnant les valeurs de chacun des indicateurs pour chaque commune, on obtient l'indice de sensibilité synthétique, indice à partir duquel peut s'effectuer un classement des communes.

Les résultats de l'indice synthétique de sensibilité sont présentés dans le tableau figurant sur la page suivante. Cet indice peut varier théoriquement entre 0 et 1000. Plus la valeur de l'indice synthétique est élevée, plus les communes sont confrontées à des caractéristiques de leur population pouvant engendrer des difficultés sociales et des problèmes d'exclusion. Par construction, un indice supérieur à 500 indique que la situation de la commune est nettement plus défavorable que la moyenne au vu de l'ensemble de critères pris en compte.

**L'indice cumulé indique que 15 villes de Seine-et-Marne présentent des contextes sociaux potentiellement difficiles. C'est le cas de huit des neuf communes qui ont été concernées par la politique de la ville entre 1994 et 1999. La seule qui présente un contexte nettement plus favorable est la ville de Chelles.**

La moitié des communes des villes nouvelles présentent des indices de précarité élevés qui les situent parmi les quinze communes urbaines les plus sensibles de Seine-et-Marne. C'est le cas de Lognes, Torcy, Noisiel et Champs-sur-Marne (SAN de Marne-la-Vallée), de Moissy-Cramayel, Savigny-le-Temple et Lieusaint (SAN de Melun-Sénart).

## Classement des communes en fonction de leur indice de sensibilité aux phénomènes de précarité et d'exclusion en 1999

COMMUNES	Jeunes	Etrangers	Mono-parentaux	Ménages + 6	RMistes	Chômeurs	H.L.M.	Bas revenus	D.G.F.	Potentiel fisc.	Revenu imp.	Indice de sensibilité
Montreau Fault Yonne	66,01	100,00	75,00	61,65	100,00	99,47	100,00	100,00	81,15	75,33	-43,84	814,77
Lognes	92,38	95,14	87,22	86,43	38,05	89,12	71,50	64,33	100,00	64,91	-48,17	740,91
Meaux	68,31	63,35	100,00	56,93	45,32	92,58	93,36	80,41	85,54	57,82	-55,78	687,63
Torcy	75,57	71,97	88,89	64,31	44,08	100,00	76,35	61,40	76,94	73,52	-53,66	681,37
Noisiel	76,35	76,92	85,56	62,24	45,76	85,37	64,35	60,82	80,68	75,57	-52,82	660,81
Nemours	62,06	70,29	86,11	51,03	60,32	88,23	72,73	81,29	71,20	64,53	-58,22	649,58
Provins	56,76	57,56	79,44	48,97	77,75	98,34	64,52	77,49	79,09	59,21	-57,29	641,83
Dammare les Lys	63,53	66,58	76,67	45,13	64,17	88,49	83,51	66,37	74,90	59,92	-57,69	631,59
Moissy Cramayel	85,16	47,04	78,89	79,65	35,74	71,53	77,87	51,75	83,40	47,57	-45,12	613,46
Savigny le temple	83,19	42,97	85,56	82,01	35,88	78,65	76,30	58,19	37,95	89,59	-70,67	599,62
Melun	55,74	58,00	83,33	36,58	59,29	84,34	73,33	68,42	76,24	64,41	-60,66	599,04
Mée sur Seine	72,99	40,41	95,00	64,31	34,44	74,89	73,63	65,50	96,12	39,06	-62,64	593,71
Lieusaint	100,00	38,59	76,67	77,58	23,12	64,50	72,74	40,94	74,08	54,96	-48,44	574,74
Coulommiers	58,53	31,56	90,00	52,71	52,61	78,42	63,50	71,93	69,36	62,07	-61,54	568,65
Champs sur Mame	75,44	47,26	85,00	50,74	27,94	74,89	66,31	50,58	72,91	77,65	-60,00	568,12
Emariville	89,38	52,83	73,89	79,65	18,78	61,36	53,54	42,40	70,71	75,04	-57,54	562,64
Champagne sur Seine	66,98	46,77	87,22	52,80	44,06	67,53	76,92	62,57	67,37	41,36	-52,76	560,82
Nandy	93,39	31,74	85,56	89,38	17,58	59,56	63,53	39,47	74,64	48,13	-56,82	546,16
Nangis	61,55	37,22	85,00	48,38	42,29	79,85	63,34	66,67	50,72	65,97	-58,22	542,76
Roissy	71,54	42,88	78,33	68,14	26,28	70,02	46,46	51,46	80,50	41,59	-64,90	512,31
Grez Armainvilliers	61,72	49,96	77,78	59,29	28,29	72,19	45,47	58,19	43,91	95,77	-83,39	509,16
Ferté sous Jouarre	59,08	37,27	78,33	55,46	49,33	74,55	28,38	69,30	69,33	43,10	-62,93	501,19
Villeparisis	61,85	51,59	72,22	53,39	40,43	73,85	24,06	58,19	71,13	41,97	-59,71	488,96
Combs la Ville	73,23	35,81	80,56	63,72	28,13	52,10	37,42	50,88	74,06	51,83	-64,94	482,79
Mitry Mory	58,57	35,99	66,67	55,46	31,39	60,35	36,75	50,58	52,06	97,18	-67,33	477,67
Tourman en Bre	61,06	32,14	73,89	52,21	33,88	72,78	49,34	47,95	42,82	68,66	-59,29	475,46
Lagny sur Mame	60,73	51,06	82,78	46,31	25,24	61,55	35,38	50,00	61,29	75,86	-75,30	474,89
Chelles	59,97	41,47	76,67	52,80	36,62	62,13	33,88	57,31	67,59	56,29	-71,39	473,33
Ozoir la Ferrière	71,75	58,27	68,33	63,72	15,41	60,25	25,91	46,78	45,27	69,90	-78,90	448,62
Brie Comte Robert	63,30	48,94	72,22	52,51	23,66	59,11	34,79	44,44	55,81	61,30	-68,20	445,95
Vert Saint Denis	80,13	25,20	74,44	100,00	13,39	48,28	14,89	40,06	62,17	47,97	-62,99	443,53
Pontault Combault	68,24	59,99	61,67	58,41	10,68	73,50	22,42	42,69	61,29	52,79	-70,45	441,23
Saint Fargeau Ponthierry	58,34	31,83	72,78	45,13	16,32	58,28	27,54	38,60	83,99	56,16	-50,95	438,02
Fontainebleau	48,37	43,90	71,11	41,00	31,26	58,98	29,29	40,94	80,96	65,64	-82,12	429,34
Avon	52,55	48,45	71,11	44,84	26,48	60,10	24,16	52,34	59,45	55,57	-71,02	424,04
Vaux le Penil	62,63	17,46	78,33	65,78	16,05	59,11	32,46	31,87	33,21	100,00	-78,80	418,11
Thorigny sur Mame	59,65	39,61	71,67	56,05	12,74	58,15	34,67	46,20	59,71	41,22	-71,23	408,42
Courty	73,48	27,32	52,22	75,22	28,28	52,68	2,81	50,00	59,46	53,98	-78,15	397,30
Claye Souilly	67,27	27,45	66,67	43,95	21,77	47,63	25,22	39,77	43,22	84,56	-77,38	390,13
Saint Pierre les Nemours	60,62	23,74	67,78	61,06	25,63	57,62	11,55	43,57	48,59	64,67	-84,73	380,09
Othis	71,98	11,01	72,22	69,32	16,44	53,26	20,87	34,80	57,74	30,59	-70,45	387,79
Dammartin en Coele	71,66	14,28	69,44	65,49	20,81	50,22	14,83	34,50	58,64	43,15	-79,99	383,04
Vaires sur Mame	55,17	23,08	72,78	42,18	15,46	48,37	30,44	40,64	47,88	65,27	-87,07	364,20
Cesson	66,58	8,13	50,00	79,94	12,56	37,63	2,18	21,35	55,78	52,67	-76,17	310,64
Lesigny	65,92	19,14	60,56	65,49	15,28	41,77	12,53	27,19	47,63	42,88	-100,00	288,38

Les communes des villes nouvelles concentrent en effet des populations jeunes aux revenus modestes venues se loger dans de l'habitat social. Certaines d'entre elles, comme Lognes, Noisiel, Torcy ont en plus une part importante de population d'origine étrangère. Tant que ces villes restent attractives, la mixité de la population est suffisamment grande pour limiter le poids des problèmes sociaux. Entre 1995 et 1999, leur situation est globalement restée stable (Noisiel, Torcy) ou s'est plutôt améliorée (Savigny-le-Temple, Lieusaint). Toutefois la ville de Lognes a vu sa sensibilité aux phénomènes de précarisation et d'exclusion nettement s'aggraver, tendance qui se trouve confirmée par un solde migratoire devenu négatif. **Cette évolution peut être l'amorce de phénomènes de ségrégations spatiales dans les villes nouvelles pouvant entraîner des communes comme Lognes dans la spirale de la dévalorisation urbaine.**

La comparaison avec l'Atlas de 1995 montre que la hiérarchie des villes est restée globalement stable en dépit de quelques changements notables. On compte 22 communes au dessus de l'indice 500, soit la moitié des communes prises en compte, contre 19 en 1995. La dispersion légèrement moins grande de l'indice global peut laisser penser que la tendance a été dans le sens d'une réduction des disparités, ce qui peut s'expliquer par l'impact combiné de la reprise économique et des efforts consentis au titre de la politique de la ville.

**Parmi les 5 communes en contrat de ville, 4 enregistrent une amélioration de leur situation, surtout sensible pour les deux villes les plus mal placées, Montereau et Meaux. Seule Le Mée-sur-Seine a vu sa situation se dégrader un peu. Pour les ZUS, le constat est inverse : des communes comme Nemours, Provins et Emerainville sont devenues potentiellement plus vulnérables. En revanche, la situation de Chelles s'est nettement améliorée.**

**La dégradation relative des contextes urbains au vu de l'indice synthétique, est aussi le fait des communes des villes nouvelles, en particulier à Marne-la-Vallée : Lognes, Torcy, Noisiel sont les plus vulnérables.**

## **4. Les tableaux d'indicateurs**

### **4.1. Evolution de la démographie des villes de Seine-et-Marne**

## Population en 1999 des communes de plus de 5 000 habitants de Seine-et-Marne selon les premières estimations du recensement

COMMUNES	RGP 1999 Chiffres non définitifs	TAUX DE VARIATION 90-99	COMMUNES	RGP 1999 Chiffres non définitifs	TAUX DE VARIATION 90-99
<b>Meaux</b>	49 366	2,20%	<u>Provins</u>	11 625	0,15%
<u>Chelles</u>	45 366	0,16	Brie Comte Robert	13 377	16,31
<b>Melun</b>	35 650	0,94	Vaires sur Marne	11 756	5,02
Pontault Combault	32 687	21,95	Saint Fargeau Ponthierry	11 225	6,30
Champs sur Marne	24 305	12,47	Claye Souilly	10 117	3,87
<b>Dammarié les Lys</b>	20 653	- 2,34	Thorigny sur Marne	9 028	8,43
<b>Mée sur Seine</b>	21 205	1,30	Ferté sous Jouarre	8 595	4,36
Combs la Ville	20 942	4,85	Vaux le Penil	10 692	31,3
Ozoir la Ferrière	20 707	8,81	Cesson	7 698	- 2,28
Villeparisis	21 431	14,06	Lesigny	7 643	- 2,82
Lagny sur Marne	19 390	4,01	Vert Saint Denis	7 494	1,71
Roissy	19 682	5,32	Gretz Armainvilliers	7 613	5,06
Torcy	21 586	5,55	Nangis	7 479	6,64
<b>Montereau Fault Yonne</b>	17 585	- 5,75	<u>Emarainville</u>	7 027	3,86
Savigny le temple	22 347	20,66	Dammartin en Goele	7 805	17,90
Noisiel	15 446	- 6,53	Champagne sur Seine	6 588	8,14
Fontainebleau	15 951	1,51	Othis	6 477	15,85
Mitry Mory	16 830	10,69	Tourman en Brie	7 545	36,49
Avon	14 034	1,16	Courtry	6 050	9,94
Coulommiers	13 550	3,54	Nandy	6 160	13,46
Lognes	14 236	9,74	Saint Pierre les Nemours	5 811	8,13
Moissy Cramayel	14 329	16,85	Lieusaint	6 367	22,44
<u>Nemours</u>	12 839	6,35			

NB. l'ordre des communes est celui du recensement de 1990 ce qui permet d'apprécier les modifications du rang des communes que révèle le nouveau recensement

Indicateur : Premières estimations, non définitives, de la population totale de la commune

Source : INSEE, Recensement général de la population de 1999.

## **4.2. Poids des populations sensibles à la précarité et aux difficultés d'insertion et d'intégration**

## La part des jeunes de moins de 19 ans

COMMUNES	%	Rang	COMMUNES	%	Rang
LIEUSAIN	47,36	1	LESIGNY	31,22	24
NANDY	44,23	2	DAMMARIE LES LYS	30,09	25
LOGNES	43,75	3	BRIE COMTE ROBERT	29,98	26
EMERAINVILLE	42,33	4	VAUX LE PENIL	29,66	27
MOISSY CRAMAYEL	40,33	5	NEMOURS	29,39	28
SAVIGNY LE TEMPLE	39,40	6	VILLEPARISIS	29,29	29
VERT SAINT DENIS	37,95	7	GRETZ ARMAINVILLIERS	29,23	30
NOISIEL	36,16	8	NANGIS	29,15	31
TORCY	35,79	9	TOURNAN EN BRIE	28,92	32
CHAMPS SUR MARNE	35,73	10	LAGNY SUR MARNE	28,76	33
COURTRY	34,80	11	SAINT PIERRE LES NEMOURS	28,71	34
COMBS LA VILLE	34,68	12	CHELLES	28,40	35
LE MEE SUR SEINE	34,57	13	THORIGNY SUR MARNE	28,25	36
OTHIS	34,09	14	LA FERTE SOUS JOUARRE	27,98	37
OZOIR LA FERRIERE	33,98	15	MITRY MORY	27,74	38
DAMMARTIN EN GOELE	33,94	16	COULOMMIERS	27,72	39
ROISSY	33,88	17	SAINT FARGEAU PONTIERRY	27,63	40
MEAUX	32,35	18	PROVINS	26,88	41
PONTAULT COMBAULT	32,32	19	MELUN	26,40	42
CLAYE SOUILLY	31,86	20	VAIRES SUR MARNE	26,13	43
CHAMPAGNE SUR SEINE	31,72	21	AVON	24,89	44
CESSON	31,53	22	FONTAINEBLEAU	22,91	45
MONTEREAU FAULT YONNE	31,26	23			

**Moyenne : 32,3 %**

Indicateur : Pourcentage de jeunes de moins de 19 ans dans la population totale de la commune

Source : INSEE, Recensement général de la population 1990.

## La part des étrangers

COMMUNES	%	Rang	COMMUNES	%	Rang
MONTEREAU FAULT YONNE	22,62	1	CHELLES	9,38	24
LOGNES	21,52	2	MEE SUR SEINE	9,14	25
NOISIEL	17,40	3	THORIGNY SUR MARNE	8,96	26
TORCY	16,28	4	LIEUSAIN	8,73	27
NEMOURS	15,90	5	FERTE SOUS JOUARRE	8,43	28
DAMMARIE LES LYS	15,06	6	NANGIS	8,42	29
MEAUX	14,33	7	MITRY MORY	8,14	30
PONTAULT COMBAULT	13,57	8	COMBS LA VILLE	8,10	31
OZOIR LA FERRIERE	13,18	9	TOURNAN EN BRIE	7,27	32
MELUN	13,12	10	SAINT FARGEAU PONTIERRY	7,20	33
PROVINS	13,02	11	NANDY	7,18	34
EMERAINVILLE	11,95	12	COULOMMIERS	7,14	35
VILLEPARISIS	11,67	13	CLAYE SOUILLY	6,21	36
LAGNY SUR MARNE	11,55	14	COURTRY	6,18	37
GRETZ ARMAINVILLIERS	11,30	15	VERT SAINT DENIS	5,70	38
BRIE COMTE ROBERT	11,07	16	SAINT PIERRE LES NEMOURS	5,37	39
AVON	10,96	17	VAIRES SUR MARNE	5,22	40
CHAMPS SUR MARNE	10,69	18	LESIGNY	4,33	41
MOISSY CRAMAYEL	10,64	19	VAUX LE PENIL	3,95	42
CHAMPAGNE SUR SEINE	10,58	20	DAMMARTIN EN GOELE	3,23	43
FONTAINEBLEAU	9,93	21	OTHIS	2,49	44
SAVIGNY LE TEMPLE	9,72	22	CESSON	1,84	45
ROISSY	9,70	23			

**Moyenne : 10,0 %**

Indicateur : Pourcentage d'étrangers dans la population totale de la commune

Source : INSEE, Recensement général de la population 1990.

## La part des familles monoparentales

Evolution 1995 - 1999

COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999		COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999	
	%	Rang	%	Rang		%	Rang	%	Rang
<b>MEAUX</b>	14,5	2	18,0	1	LIEUSAIN	12,9	9	13,8	24
<b>MEE SUR SEINE</b>	13,2	5	17,1	2	<b>MONTEREAU FAULT YONNE</b>	11,2	30	13,5	25
COULOMMIERS	13,9	3	16,2	3	VERT SAINT DENIS	12,1	20	13,4	26
TORCY	12,5	18	16,0	4	<u>EMERAINVILLE</u>	11,1	31	13,3	27
CHAMPAGNE SUR SEINE	12,5	14	15,7	5	TOURNAN EN BRIE	12,9	6	13,3	28
LOGNES	13,3	4	15,7	6	ST FARGEAU PONTIERRY	11,6	25	13,1	29
<u>NEMOURS</u>	14,7	1	15,5	7	VAIRES SUR MARNE	10,5	36	13,1	30
NANDY	12,5	16	15,4	8	BRIE COMTE ROBERT	11,6	26	13,0	31
NOISIEL	12,9	7	15,4	9	OTHIS	11,2	29	13,0	32
SAVIGNY LE TEMPLE	12,1	21	15,4	10	VILLEPARISIS	11,4	27	13,0	33
CHAMPS SUR MARNE	12,9	8	15,3	11	THORIGNY SUR MARNE	11,3	28	12,9	34
NANGIS	11,8	23	15,3	12	AVON	12,5	15	12,8	35
<b>MELUN</b>	12,1	21	15,0	13	FONTAINEBLEAU	10,2	39	12,8	36
LAGNY SUR MARNE	12,9	10	14,9	14	DAMMARTIN EN GOELE	10,4	38	12,5	37
COMBS LA VILLE	10,7	35	14,5	15	OZOIR LA FERRIERE	10,1	41	12,3	38
<u>PROVINS</u>	12,2	19	14,3	16	ST PIERRE LES NEMOURS	10,9	34	12,2	39
MOISSY CRAMAYEL	10,2	40	14,2	17	CLAYE SOUILLY	9,5	42	12,0	40
FERTE SOUS JOUARRE	12,6	13	14,1	18	MITRY MORY	11,1	32	12,0	41
ROISSY	12,8	12	14,1	19	PONTAULT COMBAULT	10,5	37	11,1	42
VAUX LE PENIL	11,6	24	14,1	20	LESIGNY	8,9	43	10,9	43
GRETZ ARMAINVILLIERS	12,5	17	14,0	21	COURTRY	8,2	44	9,4	44
<u>CHELLES</u>	12,9	11	13,8	22	CESSON	7,5	45	9,0	45
<b>DAMMARIE LES LYS</b>	10,9	33	13,8	23					

Les communes en caractères gras sont les communes en contrat de ville. Celles en caractères soulignés sont les communes possédant un quartier classé en ZUS.

**Moyenne 1995 : 11,7 %**  
**Moyenne 1998 : 13,8 %**

Indicateur : Part des familles monoparentales parmi les allocataires de la CAF.

Source : CAF 1995 et 1998.

## La part des familles nombreuses

Evolution 1995 - 1999

COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999		COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999	
	‰	Rang	‰	Rang		‰	Rang	‰	Rang
VERT SAINT DENIS	18,7	11	33,9	1	<b>MEAUX</b>	20,2	9	19,3	24
NANDY	20,4	7	30,3	2	THORIGNY SUR MARNE	9,7	39	19,0	25
LOGNES	32,2	2	29,3	3	FERTE SOUS JOUARRE	13,7	24	18,8	26
SAVIGNY LE TEMPLE	21,5	6	27,8	4	MITRY MORY	13,6	25	18,8	27
CESSON	10,3	37	27,1	5	VILLEPARISIS	18,7	10	18,1	28
<u>EMERAINVILLE</u>	20,4	8	27,0	6	CHAMPAGNE SUR SEINE	15,9	16	17,9	29
MOISSY CRAMAYEL	24,8	4	27,0	7	<u>CHELLES</u>	12,7	29	17,9	30
LIEUSAIN	35,4	1	26,3	8	BRIE COMTE ROBERT	13,0	28	17,8	31
COURTRY	14,9	20	25,5	9	COULOMMIERS	13,4	26	17,7	32
OTHIS	10,19	38	23,5	10	TOURNAN EN BRIE	10,5	36	17,7	33
ROISSY	17,3	15	23,1	11	<u>NEMOURS</u>	15,9	17	17,3	34
VAUX LE PENIL	8,6	42	22,3	12	CHAMPS SUR MARNE	14,1	22	17,2	35
DAMMARTIN EN GOELE	13,7	23	22,2	13	<u>PROVINS</u>	14,9	19	16,6	36
LESIGNY	8,5	43	22,2	14	NANGIS	13,2	27	16,4	37
<b>MEE SUR SEINE</b>	18,4	12	21,8	15	LAGNY SUR MARNE	11,7	33	15,7	38
TORCY	17,9	14	21,8	16	<b>DAMMARIE LES LYS</b>	18,3	13	15,3	39
COMBS LA VILLE	15,1	18	21,6	17	ST FARGEAU PONTIERRY	7,1	44	15,3	40
OZOIR LA FERRIERE	14,7	21	21,6	18	AVON	9,4	40	15,2	41
NOISIEL	23,4	5	21,1	19	CLAYE SOUILLY	12,3	31	14,9	42
<b>MONTEREAU FAULT YONNE</b>	25,5	3	20,9	20	VAIRES SUR MARNE	5,6	45	14,3	43
ST PIERRE LES NEMOURS	11,9	32	20,7	21	FONTAINEBLEAU	8,8	41	13,9	44
GRETZ ARMAINVILLIERS	11,6	35	20,1	22	<b>MELUN</b>	12,7	30	12,4	45
PONTAULT COMBAULT	11,6	34	19,8	23					

Les communes en caractères gras sont les communes en contrat de ville. Celles en caractères soulignés sont les communes possédant un quartier classé en ZUS.

**Moyenne 1995 : 15,4 ‰**  
**Moyenne 1998 : 20,5 ‰**

Indicateur : Part des familles nombreuses (familles de 5 personnes et plus).

Source : INSEE 1990 et CAF 1998.

## La part des allocataires du RMI

Evolution 1995 - 1999

COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999		COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999	
	‰	Rang	‰	Rang		‰	Rang	‰	Rang
<b>MEAUX</b>	43,4	2	47,7	1	NANGIS	16,9	21	7,4	24
<b>MELUN</b>	28,4	5	28,3	2	OZOIR LA FERRIERE	10,4	37	7,3	25
<b>MONTEREAU FAULT YONNE</b>	61,0	1	26,9	3	PONTAULT COMBAULT	9,7	40	7,3	26
<u>CHELLES</u>	21,6	12	22,0	4	BRIE COMTE ROBERT	15,2	26	7,1	27
<b>DAMMARIE LES LYS</b>	31,5	3	19,2	5	CHAMPAGNE SUR SEINE	15,8	24	7,0	28
<u>PROVINS</u>	27,6	6	18,2	6	CLAYE SOUILLY	9,1	41	6,7	29
TORCY	23,9	10	17,1	7	GRETZ ARMAINVILLIERS	14,5	28	6,2	30
VILLEPARISIS	25,3	8	16,8	8	TOURNAN EN BRIE	12,8	31	5,9	31
NOISIEL	22,8	11	14,9	9	ST FARGEAU PONTIERRY	14,9	27	5,3	32
<u>NEMOURS</u>	26,8	7	12,9	10	VAIRES SUR MARNE	8,8	43	5,0	33
<b>MEE SUR SEINE</b>	16,8	22	12,5	11	COURTRY	21,2	15	4,7	34
COULOMMIERS	28,5	4	12,5	12	DAMMARTIN EN GOELE	7,7	45	4,6	35
SAVIGNY LE TEMPLE	17,1	20	12,0	13	ST PIERRE LES NEMOURS	11,4	35	4,5	36
CHAMPS SUR MARNE	18,1	19	11,4	14	VAUX LE PENIL	9,0	42	4,4	37
COMBS LA VILLE	13,3	29	10,4	15	<u>EMERAINVILLE</u>	18,4	18	4,4	38
LOGNES	18,4	17	10,2	16	LESIGNY	8,1	44	4,3	39
FONTAINEBLEAU	13,0	30	10,1	17	LIEUSAIN	21,5	13	4,2	40
ROISSY	21,2	14	9,6	18	THORIGNY SUR MARNE	10,2	38	3,8	41
MITRY MORY	16,7	23	8,9	19	CESSON	9,9	39	3,6	42
LAGNY SUR MARNE	12,4	32	8,0	20	VERT SAINT DENIS	10,8	36	3,6	43
MOISSY CRAMAYEL	15,3	25	8,0	21	NANDY	18,9	16	3,0	44
FERTE SOUS JOUARRE	24,8	9	7,9	22	OTHIS	11,4	35	1,6	45
AVON	12,2	33	7,5	23					

Les communes en caractères gras sont les communes en contrat de ville. Celles en caractères soulignés sont les communes possédant un quartier classé en ZUS.

**Moyenne 1995 : 18,4 ‰**  
**Moyenne 1998 : 13,3 ‰**

Indicateur : Nombre d'allocataires du RMI pour 1000 habitants par commune (population base 1990).

Source : Cellule RMI Etat 1995 et CAF 1999.

## La part des demandeurs d'emploi

COMMUNES	%	RANG	COMMUNES	%	RANG
Torcy	7,5	1	Chelles	4,6	24
Montereau Fault Yonne	7,4	2	Lagny sur Marne	4,6	25
Provins	7,3	3	Emarainville	4,6	26
Meaux	6,9	4	Mitry Mory	4,5	27
Lognes	6,6	5	Ozoir la Ferrière	4,5	28
Dammarié les Lys	6,6	6	Avon	4,5	29
Nemours	6,6	7	Nandy	4,4	30
Noisiel	6,4	8	Vaux le Penil	4,4	31
Melun	6,3	9	Brie Comte Robert	4,4	32
Nangis	6,0	10	Fontainebleau	4,4	33
Savigny le temple	5,9	11	Saint Fargeau Ponthierry	4,3	34
Coulommiers	5,8	12	Thorigny sur Marne	4,3	35
Mée sur Seine	5,6	13	Saint Pierre les Nemours	4,3	36
Champs sur Marne	5,6	14	Othis	4,0	37
Ferté sous Jouarre	5,6	15	Courtry	3,9	38
Villeparisis	5,5	16	Combs la Ville	3,9	39
Pontault Combault	5,5	17	Dammartin en Goele	3,7	40
Touman en Brie	5,4	18	Vaires sur Marne	3,6	41
Gretz Armainvilliers	5,4	19	Vert Saint Denis	3,6	42
Moissy Cramayel	5,3	20	Claye Souilly	3,6	43
Roissy	5,2	21	Lesigny	3,1	44
Champagne sur Seine	5,0	22	Cesson	2,8	45
Lieusaint	4,8	23			

**Moyenne : 5,1 %**

Indicateur : Part des demandeurs d'emploi parmi la population de la commune (population base 1990).

Source : ANPE Ile-de-France, 1998.

### **4.3. Le poids des logements sociaux**

## La poids des logements sociaux

Evolution 1995 - 1999

COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999		COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999	
	%	Rang	%	Rang		%	Rang	%	Rang
<b>MONTEREAU FAULT YONNE</b>	63,6	1	64,4	1	MITRY MORY	20,2	27	23,7	24
<b>MEAUX</b>	59,5	2	60,1	2	LAGNY SUR MARNE	22,8	23	22,8	25
<b>DAMMARIE LES LYS</b>	53,2	3	53,7	3	BRIE COMTE ROBERT	21,9	25	22,4	26
<b>TORCY</b>	48,9	4	50,4	4	THORIGNY SUR MARNE	19,5	29	22,3	27
<b>MOISSY CRAMAYEL</b>	44,0	12	50,1	5	<u>CHELLES</u>	21,5	26	21,8	28
<b>CHAMPAGNE SUR SEINE</b>	44,6	10	49,5	6	VAUX LE PENIL	22,6	24	20,9	29
<b>SAVIGNY LE TEMPLE</b>	44,8	9	49,1	7	VAIRES SUR MARNE	19,6	28	19,6	30
<b>MEE SUR SEINE</b>	47,5	5	47,4	8	FONTAINEBLEAU	19,1	30	18,9	31
<b>MELUN</b>	46,5	7	47,2	9	FERTE SOUS JOUARRE	18,2	32	18,3	32
<b>LIEUSAIN</b>	41,8	13	46,8	10	ST FARGEAU PONTHIERRY	17,9	33	17,7	33
<b><u>NEMOURS</u></b>	46,8	6	46,8	11	OZOIR LA FERRIERE	16,0	34	16,7	34
<b>LOGNES</b>	46,0	8	46,0	12	CLAYE SOULLY	15,5	35	16,2	35
<b>CHAMPS SUR MARNE</b>	44,0	11	44,0	13	AVON	14,6	36	15,6	36
<b><u>PROVINS</u></b>	41,3	15	41,5	14	VILLEPARISIS	12,7	38	15,5	37
<b>NOISIEL</b>	41,4	14	41,4	15	PONTAULT COMBAULT	14,0	37	14,4	38
<b>NANDY</b>	35,5	18	40,9	16	OTHIS	11,0	39	13,4	39
<b>COULOMMIERS</b>	40,8	16	40,9	17	VERT SAINT DENIS	9,6	40	9,6	40
<b>NANGIS</b>	35,6	17	40,8	18	DAMMARTIN EN GOELE	7,4	42	9,5	41
<b><u>EMERAINVILLE</u></b>	30,8	19	34,5	19	LESIGNY	8,0	41	8,1	42
<b>TOURNAN EN BRIE</b>	26,1	22	31,8	20	SAINT PIERRE LES NEMOURS	2,2	43	7,4	43
<b>ROISSY</b>	29,0	21	29,9	21	COURTRY	1,8	44	1,8	44
<b>GRETZ ARMAINVILLIERS</b>	29,2	20	29,3	22	CESSON	1,4	45	1,4	45
<b>COMBS LA VILLE</b>	18,8	31	24,1	23					

Les communes en caractères gras sont les communes en contrat de ville. Celles en caractères soulignés sont les communes possédant un quartier classé en ZUS.

**Moyenne 1995 : 28,4 %**  
**Moyenne 1998 : 30,0 %**

Indicateur : Pourcentage de logements HLM parmi le parc de résidences principales de la commune

Source : DREIF/DDE, 1995 et 1998

#### **4.4. Niveau de revenu des ménages et ressources des communes**

## La part des familles à bas revenus

Evolution 1995 - 1999

COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999		COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999	
	%	Rang	%	Rang		%	Rang	%	Rang
<b>MONTEREAU FAULT YONNE</b>	31,9	1	34,2	1	MITRY MORY	18,5	19	17,3	24
<u>NEMOURS</u>	28,3	2	27,8	2	COURTRY	15,3	29	17,1	25
<b>MEAUX</b>	26,7	3	27,5	3	LAGNY SUR MARNE	16,5	25	17,1	26
<u>PROVINS</u>	23,9	4	26,5	4	TOURNAN EN BRIE	16,2	26	16,4	27
COULOMMIERS	21,9	11	24,6	5	OZOIR LA FERRIERE	15,1	31	16,0	28
FERTE SOUS JOUARRE	23,2	7	23,7	6	THORIGNY SUR MARNE	16,9	24	15,8	29
<b>MELUN</b>	20,7	12	23,4	7	BRIE COMTE ROBERT	16,2	27	15,2	30
NANGIS	23,2	6	22,8	8	SAINT PIERRE LES NEMOURS	13,6	37	14,9	31
<b>DAMMARIE LES LYS</b>	20,7	13	22,7	9	PONTAULT COMBAULT	14,6	32	14,6	32
<b>MEE SUR SEINE</b>	20,5	14	22,4	10	<u>EMERAINVILLE</u>	14,2	35	14,5	33
LOGNES	22,8	8	22,0	11	FONTAINEBLEAU	11,7	41	14,0	34
CHAMPAGNE SUR SEINE	23,3	5	21,4	12	LIEUSAIN	14,2	33	14,0	35
TORCY	22,3	9	21,0	13	VAIRES SUR MARNE	13,9	36	13,9	36
NOISIEL	22,0	10	20,8	14	VERT SAINT DENIS	14,2	34	13,7	37
GRETZ ARMAINVILLIERS	20,4	15	19,9	15	CLAYE SOUILLY	11,8	40	13,6	38
SAVIGNY LE TEMPLE	19,7	16	19,9	16	NANDY	15,2	30	13,5	39
VILLEPARISIS	18,9	18	19,9	17	ST FARGEAU PONTIERRY	13,5	38	13,2	40
<u>CHELLES</u>	18,1	20	19,6	18	OTHIS	12,2	39	11,9	41
AVON	19,7	17	17,9	19	DAMMARTIN EN GOELE	9,2	44	11,8	42
MOISSY CRAMAYEL	17,2	23	17,7	20	VAUX LE PENIL	11,1	42	10,9	43
ROISSY	17,9	21	17,6	21	LESIGNY	9,3	44	9,3	44
COMBS LA VILLE	16,2	28	17,4	22	CESSON	6,7	45	7,3	45
CHAMPS SUR MARNE	17,7	22	17,3	23					

Les communes en caractères gras sont les communes en contrat de ville. Celles en caractères soulignés sont les communes possédant un quartier classé en ZUS.

**Moyenne 1995 : 17,7 %**  
**Moyenne 1998 : 18,1 %**

Indicateur : Pourcentage de ménages dont le quotient familial est inférieur ou égal à 3000 F.

Source : CAF, 1995 et 1997.

## La dotation globale de fonctionnement

Evolution 1995 - 1999

COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999		COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999	
	En F	Rang	En F	Rang		En F	Rang	En F	Rang
LOGNES	2 023	1	2 181	1	CHAMPAGNE SUR SEINE	1 366	24	1 469	24
<b>LE MEE SUR SEINE</b>	1 966	2	2 097	2	VERT SAINT DENIS	1 321	27	1 356	25
<b>MEAUX</b>	1 756	4	1 866	3	PONTAULT COMBAULT	1 344	25	1 337	26
SAINT FARGEAU PONTHIERRY	1 023	38	1 832	4	LAGNY SUR MARNE	1 291	28	1 337	27
MOISSY CRAMAYEL	1 809	3	1 819	5	THORIGNY SUR MARNE	1 327	26	1 302	28
<b>MONTEREAU FAULT YONNE</b>	1 650	8	1 770	6	COURTRY	1 242	29	1 297	29
FONTAINEBLEAU	1 701	6	1 766	7	AVON	1 236	30	1 297	30
NOISIEL	1 650	9	1 760	8	DAMMARTIN EN GOELE	1 225	31	1 279	31
ROISSY	1 658	7	1 756	9	OTHIS	1 205	32	1 260	32
<u>PROVINS</u>	1 595	11	1 725	10	OZOIR LA FERRIERE	1 165	33	1 217	33
TORCY	1 632	10	1 678	11	CESSON	1 164	34	1 217	34
<b>MELUN</b>	1 567	12	1 663	12	MITRY MORY	1 096	35	1 136	35
<b>DAMMARIE LES LYS</b>	1 535	13	1 634	13	NANGIS	1 048	36	1 106	36
NANDY	1 473	14	1 628	14	SAINTE PIERRE LES NEMOURS	794	44	1 060	37
LIEUSAIN	1 431	21	1 616	15	VAIRES SUR MARNE	1 008	39	1 044	38
COMBS LA VILLE	1 455	18	1 615	16	LESIGNY	994	40	1 039	39
CHAMPS SUR MARNE	1 524	16	1 590	17	BRIE COMTE ROBERT	1 024	37	987	40
<u>NEMOURS</u>	1 449	19	1 553	18	GRETZ ARMAINVILLIERS	928	42	958	41
VILLEPARISIS	1 559	15	1 551	19	CLAYE SOUILLY	903	43	943	42
<u>EMERAINVILLE</u>	1 498	17	1 542	20	TOURNAN EN BRIE	989	41	934	43
COULOMMIERS	1 417	22	1 513	21	SAVIGNY LE TEMPLE	1 718	5	828	44
FERTE SOUS JOUARRE	1 441	20	1 512	22	VAUX LE PENIL	788	45	724	45
<u>CHELLES</u>	1 399	23	1 474	23					

Les communes en caractères gras sont les communes en contrat de ville. Celles en caractères soulignés sont les communes possédant un quartier classé en ZUS.

**Moyenne 1995 : 1 364 F**  
**Moyenne 1998 : 1 428 F**

Indicateur : Dotation globale de fonctionnement par habitant dans la commune (base 1990).

Source : DFEAD, 1995 et 1998

## Le potentiel fiscal par habitant

Evolution 1995 - 1999

COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999		COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999	
	En F	Rang	En F	Rang		En F	Rang	En F	Rang
OTHIS	1252	1	1593	1	OZOIR LA FERRIERE	2795	25	3193	24
<b>MEE SUR SEINE</b>	1729	3	2034	2	COULOMMIERS	2754	24	3233	25
THORIGNY SUR MARNE	2094	9	2147	3	<b>MELUN</b>	2871	28	3355	26
CHAMPAGNE SUR SEINE	2470	17	2154	4	<u>NEMOURS</u>	2917	29	3361	27
ROISSY	1812	4	2166	5	SAINTE PIERRE LES NEMOURS	3790	43	3368	28
VILLEPARISIS	1985	6	2186	6	LOGNES	2851	27	3381	29
LESIGNY	2012	7	2233	7	VAIRES SUR MARNE	2952	30	3399	30
FERTE SOUS JOUARRE	1965	5	2245	8	FONTAINEBLEAU	3122	31	3418	31
DAMMARTIN EN GOELE	1589	2	2247	9	NANGIS	3236	33	3436	32
MOISSY CRAMAYEL	2284	14	2477	10	TOURNAN EN BRIE	3570	40	3576	33
VERT SAINT DENIS	2160	11	2498	11	BRIE COMTE ROBERT	3535	38	3640	34
NANDY	2050	8	2507	12	TORCY	3433	36	3829	35
COMBS LA VILLE	2186	12	2699	13	CHAMPS SUR MARNE	3263	34	3908	36
CESSON	2309	15	2743	14	<b>MONTREAU FAULT YONNE</b>	3158	32	3923	37
PONTAULT COMBAULT	2613	20	2749	15	NOISIEL	3294	35	3936	38
COURTRY	2130	10	2811	16	LAGNY SUR MARNE	3556	39	3951	39
LIEUSAIN	2204	13	2863	17	<u>EMERAINVILLE</u>	3503	37	4044	40
AVON	2678	22	2894	18	CLAYE SOUILLY	3704	41	4404	41
SAINTE FARGEAU PONTHIERRY	2830	26	2925	19	SAVIGNY LE TEMPLE	2481	18	4666	42
<u>CHELLES</u>	2440	16	2932	20	GRETZ ARMAINVILLIERS	3720	42	4987	43
<b>MEAUX</b>	2539	19	3011	21	MITRY MORY	3953	44	5061	44
<u>PROVINS</u>	2640	21	3084	22	VAUX LE PENIL	6431	45	5208	45
<b>DAMMARIE LES LYS</b>	2751	23	3121	23					

Les communes en caractères gras sont les communes en contrat de ville. Celles en caractères soulignés sont les communes possédant un quartier classé en ZUS.

**Moyenne 1995 : 2 791 F**  
**Moyenne 1998 : 3 191 F**

Indicateur : Potentiel fiscal par habitant.

Source : DFEAD, 1995 et 1998

## Le revenu imposable par habitant

Evolution 1995 - 1999

COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999		COMMUNES	Atlas 1995		Atlas 1999	
	En F	Rang	En F	Rang		En F	Rang	En F	Rang
<b>MONTEREAU FAULT YONNE</b>	32 692	2	32 565	1	ROISSY	46 604	24	48 210	24
MOISSY CRAMAYEL	35 233	5	33 518	2	COMBS LA VILLE	44 982	21	48 233	25
LOGNES	32 948	3	35 780	3	MITRY MORY	46 517	23	50 010	26
LIEUSAIN	26 812	1	35 984	4	BRIE COMTE ROBERT	52 975	34	50 655	27
SAVIGNY LE TEMPLE	34 853	4	37 847	5	OTHIS	47 429	26	52 326	28
CHAMPAGNE SUR SEINE	36 861	7	39 193	6	PONTAULT COMBAULT	55 321	39	52 328	29
NOISIEL	37 753	8	39 231	7	SAINT PIERRE LES NEMOURS	47 626	27	52 492	30
TORCY	40 667	11	39 859	8	AVON	50 003	29	52 753	31
<b>MEAUX</b>	39 591	9	41 436	9	THORIGNY SUR MARNE	54 917	37	52 908	32
NANDY	36 662	6	42 205	10	<u>CHELLES</u>	51 087	31	53 028	33
<u>PROVINS</u>	41 306	14	42 553	11	LAGNY SUR MARNE	52 127	32	55 929	34
<u>EMERAINVILLE</u>	42 081	15	42 738	12	CESSON	54 378	36	56 577	35
<b>DAMMARIE LES LYS</b>	40 890	13	42 855	13	CLAYE SOUILLY	52 717	33	57 479	36
<u>NEMOURS</u>	40 648	10	43 244	14	COURTRY	53 371	35	58 053	37
NANGIS	40 828	12	43 245	15	VAUX LE PENIL	66 595	44	58 532	38
TOURNAN EN BRIE	50 331	30	44 039	16	OZOIR LA FERRIERE	55 007	38	58 605	39
VILLEPARISIS	46 835	25	44 355	17	DAMMARTIN EN GOELE	55 541	40	59 414	40
CHAMPS SUR MARNE	42 135	16	44 568	18	FONTAINEBLEAU	59 719	42	61 000	41
<b>MELUN</b>	43 508	17	45 060	19	GRETZ ARMAINVILLIERS	48 688	28	61 940	42
COULOMMIERS	44 674	20	45 713	20	SAINT FARGEAU PONTIERRY	57 021	41	62 940	43
<b>MEE SUR SEINE</b>	43 911	18	46 525	21	VAIRES SUR MARNE	60 469	43	64 677	44
FERTE SOUS JOUARRE	44 120	19	46 742	22	LESIGNY	73 889	45	74 279	45
VERT SAINT DENIS	46 208	22	46 791	23					

Les communes en caractères gras sont les communes en contrat de ville. Celles en caractères soulignés sont les communes possédant un quartier classé en ZUS.

**Moyenne 1995 : 46 856 F**  
**Moyenne 1998 : 48 854 F**

Indicateur : Revenu imposable par habitant.

Source : DFEAD, 1995 et 1998

Seconde partie

## **Identification des communes fragilisées ou vulnérables**

## 1. Typologie des communes urbaines

Une analyse multicritères des données caractérisant les 45 communes de Seine-et-Marne permet de combiner les indicateurs entre eux pour définir des axes explicatifs du degré de sensibilité de ces communes aux problèmes de précarité et d'exclusion.

Deux axes apparaissent déterminants.

- Le premier axe oppose les contextes où la « précarité économique » est sensible (taux de chômage élevé, forte proportion de ménages à bas revenus, de RMIstes, d'habitations HLM) aux contextes qui apparaissent plus favorables.
- Le second axe rend compte de la richesse économique de la commune (potentiel fiscal par habitant) : il oppose des communes riches, mais souvent vieillissantes, à des communes jeunes qui le sont moins mais qui bénéficient d'une forte "croissance démographique" (proportion élevée des moins de 20 ans, des familles nombreuses).

En distribuant les communes selon ces axes, on identifie cinq groupes de communes.

### **Premier groupe : Les villes les plus exposées**

***Lognes, Meaux, Montereau.***

Ce groupe se caractérise par le poids très important des catégories sociales défavorisées : taux de chômage et nombre de RMIstes, ménages à bas revenus, poids du logement social, en sont les principales caractéristiques.

Les trois villes qui sont en 1999 les plus exposées aux processus cumulatifs de la précarité et de l'exclusion, l'étaient déjà en 1995. Néanmoins, les deux communes déjà en contrat de ville (Meaux et Montereau) présentent des caractéristiques tendant à prouver que leur situation s'est plutôt améliorée. En revanche, l'aggravation très marquée de la situation de Lognes lui fait intégrer le groupe des villes les plus exposées.

Compte tenu du fait que l'Atlas de 1995 le signalait déjà, le niveau de problèmes potentiels de la commune de Lognes mérite que l'on s'interroge sur l'opportunité de l'inscrire dans la géographie prioritaire de la politique de la ville.

# Analyse multicritères des communes urbaines de Seine-et-Marne

Indices de précarité élevés



Indices de précarité faibles

**Deuxième groupe : Les villes vulnérables aux phénomènes de précarité sociale et économique**  
***Champagne-sur-Seine, Champs-sur-Marne, Coulommiers, Dammarie-les-Lys, Melun, Nangis, Nemours, Noisiel, Provins, Savigny-le-Temple, Torcy.***

Ce groupe comprend deux communes qui ont été en contrat de ville (Dammarie-les-Lys et Melun) et deux villes possédant un quartier classé en ZUS (Nemours et Provins). Il leur adjoint des communes qui étaient hors du dispositif de la politique de la ville entre 1994 et 1999. Parmi elles, on retrouve des petites villes anciennes (Coulommiers) et des communes de ville nouvelle (Noisiel, Torcy, Savigny-le-Temple) caractérisées par la proportion importante dans la population de ménages à bas revenus et de familles monoparentales. Certaines villes intègrent ce groupe sans doute en raison du poids accru de leur parc de logement social entre 1995 et 1998 : c'est le cas de Champagne-sur-Seine, Nangis, Savigny-le-Temple et Torcy.

Si l'on se réfère à la moyenne de l'indice de sensibilité (500), qui traduit pour une commune la situation moyenne à l'égard des phénomènes de précarité et d'exclusion pris en compte, on constate que toutes ces villes présentent un indice de sensibilité plus accusé que la moyenne, tout comme en 1995. Elles se rangent donc clairement du côté des villes qui ont à gérer des problèmes urbains plus lourds que la moyenne.

**Troisième groupe : Les communes des villes nouvelles**

***Emerainville, Le Mée-sur-Seine, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy.***

Ce groupe se compose de villes nouvelles qui se rattachent à l'urbanisation de Marne-la-Vallée (Emerainville, dont un quartier est classé en ZUS) ou de Melun-Sénart (Lieusaint, Moissy, Nandy). On y retrouve aussi Le Mée-sur-Seine déjà en contrat de ville, mais dont la dynamique urbaine est nettement influencée par la ville nouvelle de Melun-Sénart.

Les indicateurs les plus caractéristiques de ce groupe incluent la part des familles nombreuses, celle de la population jeune, ainsi que la dotation globale de fonctionnement. Familles nombreuses et population jeune traduisent une croissance démographique forte, qui est liée à une expansion résidentielle. Déjà très développé dans ces communes, le parc de logement sociaux s'est encore accru entre 1995 et 1998, à l'exception du Mée-sur-Seine où il est resté stable.

**Quatrième groupe : Les communes sans problème d'insertion**

*Avon, Brie-Comte-Robert, Chelles, Claye-Souilly, Fontainebleau, Gretz-Armainvilliers, La Ferté-sous-Jouarre, Lagny, Mitry-Mory, Ozoir-la-Ferrière, Pontault-Combault, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint-Pierre-les-Nemours, Thorigny, Tournan, Vaires, Vaux-le-Pénil, Villeparisis.*

Ce groupe, le plus important en effectif, réunit 18 communes qui peuvent être considérées comme faiblement exposées aux phénomènes de la précarité. C'est le groupe moyen de la distribution des communes urbaines de Seine-et-Marne. Il se caractérise par une population jeune plutôt moins importante que celle des autres groupes et par un parc de logement sociaux pesant relativement beaucoup moins lourd. D'autre part, le potentiel fiscal par habitant et la dotation globale de fonctionnement des communes positionnent ce groupe, selon les axes de l'analyse factorielle, du côté des communes économiquement fortes.

Chelles, qui possède un quartier classé en ZUS, se retrouve dans ce groupe, car sa situation, on l'a déjà souligné, s'est nettement améliorée entre 1995 et 1998. Alors qu'en 1995, la commune de Chelles se situait du côté des communes urbaines potentiellement fragiles, elle a basculé en 1998 du côté des villes en situation favorable.

**Cinquième groupe : Les communes sociologiquement favorisées**

*Cesson, Courtry, Dammartin en Goële, Othis, Lesigny, Vert Saint-Denis.*

Ce groupe comprend des communes dont la composition sociale est nettement plus favorisée que la moyenne. Ce sont des petites communes qui, bien que situées sur le front de progression de l'agglomération parisienne, ont réussi à conserver un caractère résidentiel affirmé.

Cela se traduit par la faiblesse relative des indicateurs concernant le poids du logement social, le nombre de ménages à bas revenus, l'importance des familles monoparentales, le nombre d'étrangers. Ces communes apparaissaient déjà dans cette situation en 1995.

## 2. Conclusion : les communes urbaines les vulnérables

### 2.1. Les villes qui ont déjà bénéficié des programmes de la politique de la ville

La position relative des villes dans l'espace dessiné par les indicateurs de vulnérabilité aux problèmes urbains relevant de la politique de la ville (cf. figure page 35), montre que la hiérarchie des difficultés est restée globalement la même entre 1995 et 1998. Toutefois quelques situations se sont aggravées, d'autres se sont améliorées.

**Montereau fait toujours figure de contexte urbain le plus difficile du département** : précarité économique, difficultés d'intégration liées au poids des populations d'origine étrangère et au nombre de chômeurs, poids du logement social et tendance au dépeuplement de la ville sont des phénomènes nettement plus accusés que dans les autres villes du département. Le cumul de ces problèmes explique que la situation de Montereau soit nettement plus défavorable que celle des autres contextes urbains sensibles.

**Meaux vient ensuite avec une intensité de difficultés qui est intermédiaire entre celle de Montereau et celle de Melun.** Chômage et habitat social concentrant des bas revenus et des ménages monoparentaux sont les difficultés les plus saillantes au vu des indicateurs utilisés.

**Les villes de Nemours et Provins qui ont des quartiers classés en ZUS, se trouvent en position intermédiaire entre Meaux et Dammarie-les-Lys.** Leurs difficultés tiennent d'abord à la proportion des ménages à bas revenus, des familles monoparentales, et du taux de chômeurs.

Dans l'ensemble des villes les plus exposées aux difficultés d'insertion et d'intégration sociales et économiques, **l'agglomération de Melun vient en dernier quant à l'intensité des difficultés repérées par les indicateurs.** Dans cette agglomération, la situation de Dammarie-les-Lys est la moins favorable, Melun, puis le Mée-sur-Seine venant ensuite. Le chômage et le poids de l'habitat social sont les facteurs qui marquent le plus les difficultés de l'agglomération.

Dammarie-les-Lys concentre une part plus grande d'étrangers et de RMIstes. Le Mée-sur-Seine a une population plus jeune et des familles monoparentales plus nombreuses.

Il reste deux communes, **Chelles et Emerainville**, dont des quartiers ont été classés en ZUS. **Comparativement à l'ensemble des communes urbaines de Seine-et-Marne leur situation apparaît beaucoup moins préoccupante** : elles se placent au centre de la distribution (cf. figure page 35), c'est-à-dire au même niveau que Roissy-en-Brie ou Tournan-en-Brie, deux villes qui présentent des taux de chômage plus élevés que ceux de Chelles et Emerainville. Et fait notable, **la situation de ces deux villes s'est améliorée entre 1995 et 1998**.

## 2.2. Les villes dont la situation mérite attention

En dehors des périmètres auxquels s'est attachée la politique de la ville entre 1994 et 1999, une dizaine de villes présentent des fragilités plus ou moins intenses.

**La ville de Lognes** qui ne faisait pas partie de la géographie prioritaire **a rejoint le niveau de difficulté le plus élevé, au même niveau que Meaux**. Elle cumule les difficultés propres à une population jeune et à un taux élevé de population étrangère, qui influent sur l'importance du chômage. **Torcy et Noisiel présentent une situation comparable**, notamment des difficultés du même ordre en matière de chômage. **La situation de ces trois communes du SAN de Marne-la-Vallée s'est notablement dégradée depuis 1995**. A cet ensemble on peut adjoindre la ville de Champs-sur-Marne. Les problèmes de ces communes sont potentiellement plus lourds que ceux d'Emerainville.

Viennent ensuite trois villes isolées au centre du département, **Coulommiers, Nangis et Champagne-sur-Seine**. Les deux premières se caractérisent par le poids des chômeurs et des familles monoparentales, la troisième par l'importance de l'habitat social. La situation de la Ferté-sous-Jouarre est proche de ce groupe.

Enfin, le dernier ensemble est celui des communes du SAN de Melun-Sénart, en particulier **Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple**. Ce sont les communes urbaines de Seine-et-Marne dont la population est la plus jeune. Elles accueillent une part importante de familles nombreuses et de ménages monoparentaux mais moins d'étrangers et de RMIstes que la moyenne des communes urbaines. En revanche, la proportion de chômeurs est relativement importante. **Moissy-Cramayel se distingue par un potentiel fiscal et un niveau de revenu des ménages qui sont parmi les plus bas des communes urbaines du département**.

Crédoc - /  
sensibles  
difficultés



0  
CRÉDOC Bibliothèq